



APPT asbl
6, rue Charles VI
L-1327 Luxembourg

www.stopcorrupt.lu
info@stopcorrupt.lu

REVUE DE PRESSE

#5
(au 31 juillet 2019)

Préparée par StopCorrupt

Disclaimer

Cette revue de presse est compilée par StopCorrupt. Les idées et opinions exprimées dans les articles cités sont fournies à titre d'information uniquement et ne représentent pas les idées et opinions de StopCorrupt, qui s'en distance formellement. La véracité et l'exactitude des documents repris ou cités dans cette revue de presse n'a pas été confirmée par StopCorrupt. Pour toutes questions concernant ce service, nous vous prions de bien vouloir contacter notre bureau par e-mail info@stopcorrupt.lu.

La transparence s'arrête à la protection des données



Le procureur général d'État Martine Solovieff avait convoqué la presse la semaine dernière afin d'expliquer en toute transparence JuCha, l'application de traitement de la chaîne pénale, en cause dans les accusations du candidat à un poste de référendaire qui avait été éconduit. (Photo: Nader Ghavami/Archives)

Le Parquet général explique pourquoi il ne peut montrer son outil de gestion administrative des affaires pénales.

La polémique s'est à peine dégonflée après la conférence de presse¹ donnée par le procureur général d'État Martine Solovieff et son adjoint Jeannot Nies la semaine dernière.

Toujours sous le feu des projecteurs, JuCha, l'application informatique renseignant les différentes étapes d'une affaire pénale depuis le rapport de police jusqu'à la décision de justice s'il y a lieu, intrigue et interpelle².

« *L'adaptation aux nouvelles normes de la protection des données personnelles est en cours.* »

Parquet général

« Eu égard aux dispositions réglant la protection des données, au principe du secret de l'instruction ainsi qu'à ses propres règles déontologiques, la Justice ne peut pas faire la démonstration publique de son outil de gestion administrative des affaires pénales », justifie le Parquet général dans un communiqué jeudi après-midi, soulignant sa volonté de « procéder avec la plus grande transparence possible pour maintenir la confiance du justiciable dans son fonctionnement ».

Le Parquet général ajoute que « l'adaptation aux nouvelles normes de la protection des données personnelles est en cours », un processus dans lequel « tant la Commission nationale pour la protection des données que l'Autorité de contrôle judiciaire sont impliquées ».

Fait rare, le Parquet général invite à aller consulter la présentation faite lors de sa conférence de presse (voir ci-dessous)³.

¹ <https://paperjam.lu/article/il-n-y-a-pas-casier-judiciaire>

² <https://paperjam.lu/article/usage-casier-bis-demeure-encor>

³ https://www.slideshare.net/Paperjam_redaction/prsentation-de-loutil-jucha-par-le-parquet-gnral

Un stade national beaucoup plus cher

Le conseil municipal de Luxembourg approuve un crédit supplémentaire de 18 millions d'euros pour le nouveau stade national de football et de rugby. Mais des erreurs ont été commises.

Le futur stade national de football et de rugby de Kockelscheuer sera beaucoup plus cher que prévu. En conséquence, le conseil municipal de la capitale a dû approuver un crédit supplémentaire de 18,45 millions d'euros lundi soir.

Déjà en avril dernier⁴, lors d'une inspection de l'arène, réalisée selon les plans des architectes allemands Gerkan Marg + Partner et de la société luxembourgeoise Beng, la bourgmestre, Lydie Polfer avait déclaré que le stade ouvrirait tardivement et avec un budget excessif.

« Il y a eu ici des erreurs », a souligné l'échevin de la Ville, Laurent Mosar (CSV). « Des erreurs de calculs de bureaux d'étude », composés de partenaires allemands et luxembourgeois, a-t-il ajouté.

« Impossible d'arrêter la construction »

Simone Beissel (DP), conseillère sportive, a également déclaré : « Nous ne pouvons plus arrêter la construction à ce stade, mais nous devons maintenant la terminer de la meilleure manière possible ».

Comme cela a été souligné à plusieurs reprises au cours de la réunion, les dépenses liées à l'établissement du budget pour le projet définitif sont dues à un « manque de planification approfondie de la part des bureaux responsables, ce qui a systématiquement généré des coûts supplémentaires pour plusieurs corps de métier et en particulier pour les architectes ».

27,5% de coûts supplémentaires

Pour rappel, lors de sa séance du 5 décembre 2016, le conseil municipal a voté un budget de 61,15 millions d'euros⁵ - 60,35 millions d'euros pour le stade et 791.826 euros pour le parking adjacent. Aujourd'hui, cependant, ce budget a été dépassé de 27,5%, de sorte que les coûts prévus s'élèvent à 76,92 millions d'euros.

Il y a plusieurs raisons à cela. Par exemple, à la demande de la police, des caméras compatibles avec le système de surveillance existant, le Visupol, doivent être installées (coût supplémentaire : 823.914 euros). L'extension des réseaux radio Wifi, ou encore de la 5G coûtera 1,3 million d'euros supplémentaires.

Ajoutez à cela, l'éclairage de la façade (843.104 euros), l'augmentation du nombre de comptoirs de boissons (550.072 euros), la conversion des sièges fixes en strapontins (412.206 euros) et l'équipement du business club pour une capacité de 500 personnes (591.348 euros).

Mais ce n'est pas tout : le coût de la façade a été sous-estimé de 1,4 million d'euros, entre autres choses. Par ailleurs, 1,89 million d'euros supplémentaires sont prévus pour la conception d'une place polyvalente devant le stade.

« Échec sur toute la ligne »

Les conseillers communaux étaient également loin d'être d'accord avec ces coûts supplémentaires. Tom Krieps (LSAP), par exemple, a parlé d'un bureau de planification qui « échoue sur toute la ligne ».

Au final, le crédit supplémentaire de 16,56 millions d'euros pour le stade et de 1,89 million d'euros a été accepté, avec quatre abstentions par le LSAP et David Wagner (Déi Lénk).

⁴ <https://www.wort.lu/fr/luxembourg/du-retard-dans-les-travaux-du-nouveau-stade-national-5ca4b8aeda2cc1784e341375>

⁵ <https://www.wort.lu/fr/luxembourg/stade-national-il-coutera-60-millions-d-euros-5b17e83bc1097cce25b8ab39>

Dix-huit mois pour réformer la loi communale

La refonte de la loi communale permettra aux administrations d'être plus efficaces. Le processus de consultation des communes et citoyens doit aboutir «fin 2020». Mais avant cela, la ministre de l'Intérieur veut alléger la tutelle de l'Etat sur les communes.

La loi communale⁶ de 1988 est dépassée par la réalité et freine aujourd'hui le travail des communes. En trente ans, le Luxembourg a considérablement évolué et ses 102 communes ont beaucoup changé. Leur évolution démographique et socio-économique a conduit à l'amélioration des services communaux et à une plus grande professionnalisation.

A contrario, la façon de prendre les décisions entre le niveau communal et ministériel n'a pas évolué. Pour changer cet état de fait poussif, la loi communale, véritable mode d'emploi⁷ des communes, va être refondue, comme l'a officiellement annoncé la ministre de l'Intérieur (LSAP), Taina Bofferding, à 300 représentants communaux, lundi soir à Niederanven.

Il s'agit d'une réforme « pour les communes et on veut faire cette loi ensemble avec les communes », résume Taina Bofferding. Avant de rajouter que cela « va être un processus comme il n'y en a pas encore eu dans ce pays ».

Le ministère de l'Intérieur a en effet imaginé un processus participatif en trois étapes sur une longue période. La première démarrera en octobre avec six ateliers régionaux. A compter de janvier 2020, trois colloques régionaux doivent permettre de trouver des solutions pour améliorer la loi. Enfin en avril-juin 2020 auront lieu des « ateliers thématiques » pour être encore plus concret.

J'espère encore pouvoir finaliser d'ici fin 2019 le projet de loi de réforme de la tutelle administrative

Les citoyens pourront à tout moment suivre l'évolution des discussions via la plateforme gemegereform.lu et auront aussi leur mot à dire via une consultation en ligne, façon «smartvote⁸», suivie d'un symposium.

Un processus que la ministre imagine comme un « échange permanent » et qui durera un an et demi. L'objectif avoué de Taina Bofferding est de « disposer d'un texte fin 2020 pour rédiger un avant-projet de loi », dont les grandes lignes seront soumises au public.

Consciente du temps que va demander la refonte de la loi communale, la ministre a décidé de commencer par la réforme de la tutelle administrative sur les communes. Elle « espère encore pouvoir finaliser d'ici fin 2019 le projet de loi ».

Transmission obligatoire des actes

La tutelle administrative est la surveillance des procédures communales par le ministère de l'Intérieur. Pour toute une série de décisions, la commune a besoin d'avoir l'approbation du ministère, comme c'est le cas pour l'achat et la vente d'un terrain ou le recrutement du personnel par exemple.

L'idée de la ministre, qui plaira forcément aux administratifs communaux, est d'alléger cette tutelle administrative et de simplifier les procédures. Actuellement, il n'y a pas vraiment pas de délai imparti et les communes sont bloquées parce qu'elles doivent attendre l'approbation du ministère. Ça peut parfois durer quelques mois.

Dans le futur projet de loi, « on veut introduire des délais et réduire des approbations car certaines ne sont plus nécessaires. On veut carrément en supprimer, alléger ou remplacer par un système plus simple », résume Taina Bofferding. Elle parle de la transmission obligatoire des actes de la commune vers son ministère via un système digital ressemblant à guichet.lu

En résumé, dès que l'acte sera transmis au ministère, il pourra être exécuté par la commune.

⁶ <http://legilux.public.lu/eli/etat/leg/loi/1988/12/13/n1/jo>

⁷ <https://www.wort.lu/fr/luxembourg/vers-un-nouveau-mode-d-emploi-pour-les-communes-5d235d72da2cc1784e347844>

⁸ <http://luxembourg.public.lu/fr/actualites/2013/10/04-smartvote/index.html>

Rtl.lu

Publié le 11 juillet 2019

<https://www.rtl.lu/meenung/commentaire/a/1374085.html>

VUM FRANKY HIPPERT

"Entsat iwwert den Depassement vum Budget"



"Et kann dach net sënn" ass e bekannte Sproch vun der Stater Buergermeeschtesch Lydie Polfer. Genee dat ass eisem Sportjournaliste och an de Kapp komm, wéi hien héieren huet, datt fir den neien nationale Futtball- a Rugbystadion nach eng Kéier 18 Milliounen Euro méi am Stater Gemengerot hu misse gestëmmt ginn. De Franky Hippert ass a sengem Commentaire entsat.

Fir et riicht eraus ze soen, et ass skandaléis, wat do an de leschte Méint a Jore ronderëm dee Stadion geschitt. 2014, nodeems dann dunn definitiv an endlech decidéiert war, datt deen neie nationale Futtball- a Rugbystadion op d'Clôche d'Or kënn, huet ee vun engem Budget, fir dee ganze Projet vun 30 bis 40 Milliounen Euro geschwat.

Am Laf vun de Méint ass dunn de Montant vun 60 Milliounen annoncéiert ginn. Als Erklärung gouf et, datt verschidden UEFA-Bestëmmungen an d'Videosurveillance mat verschidde Sécherheetsbestëmmunge vun de force de l'ordre dobäi koumen. Am Abrëll vun dësem Joer gouf du bei der Visitt um Chantier déi Zomme nach eng Kéier confirméiert. Elo e Méindeg hunn awer dunn nach eng Kéier ronn 18 Milliounen misse gestëmmt ginn, well een dann elo méttlerweil bei 80 Milliounen Euro fir den neie Stadion ukomm ass.

"Et kann net nëmmen net sënn", mä dat do ass reegelrecht de Geck mat de Leit gemaach. Souguer wann een de Futtball an d'Nationalekipp an de Rugby gär huet, ass dat inakzeptabel, wat do mat ëffentleche Gelder geschitt. Bis elo huet een den initiale Budget ëm 100 Prozent iwwerschratt an et ass een nach net fäerdeg.

Et muss ee sech dat emol als Privatpersoun virstellen. Et baut ee gär en Haus fir 1 Millioun an herno ass ee bei op d'mannst zwou. Dat kritt ee jo guer net finanzéiert! Datt ee bei engem Bau Supplement kritt, ass normal, dat ka vun 10 bis och emol 25 Prozent goen, wat da scho vill ass.

Mä wisou huet een dacks bei ëffentleche Bauten d'Impressioun, datt ee wäit iwwert deem Pourcentage ass?

Setzt een de Budget am Ufank bewosst déif, fir d'Ëffentlechkeet net direkt ze verschrecken? Schloen d'Corps de Metier drop, wa se wëssen, datt d'ëffentlech Hand bezilt, Ass et Inkompetenz, oder ass et e bësse vun allem? Erschreckend war och ze héieren, datt 11 Milliounen Euro dobäi koumen, dat si 440 Milliounen Lëtzebuurger Frang, duerch anscheinend Feeler vum Bureau d'étude.

Komplett Onverständnis ass och bei mir, wann een da Beispiller aus Däitschland hält. Aue aus der zweeter Bundesliga krut d'lescht Joer quasi e komplett neie Stadion, mat 16.000 Plaze fir 19,8 Milliounen Euro. Ingoldstadt, e Veräin, deen och schonn 1. Bundesliga gespilt huet, krut 2010 e komplett neie Stadion mat 12.000 Sëtzplaze fir internationale Matcher fir 20 Milliounen Euro. Wéi ass dat méiglech! Wat maache mir hei zu Lëtzebuerg falsch?

A wa mer 2010 soen, si mer net wäit ewech vum Projet Léiweng. Wat war d'Opreegung deemools grouss, well e privaten Investisseur en Terrain reklasséiert sollt kréien, datt d'Ëffentlechkeet awer u sech näischt kascht hätt, an deen nammlechten Investisseur e Stadion an engem public-privat-partnership wollt bauen, wat d'Ëffentlechkeet bei ganz wäitem net dat kascht hätt, wat deen neien nationale Futtball- a Rugbystadion just e puer Kilometer méi wäit ewech elo op der Cloche d'Or kascht.

E Futtballreporter, deen d'FLF-Nationalekipp zanter 16 Joer an 121 Matcher kommentéiert, ass mat aller Léift zum Sport, einfach nëmmen entsat!

Links

- [RTL.lu: Stadion 18 Milliounen méi deier wéi geplangt: Feeler läit virun allem bei Planungsgemeinschaft PGNL⁹](https://www.rtl.lu/sport/news/a/1373806.html)
- [AUDIO: Commentaire vum Franky Hippert¹⁰](http://perma.rtl.lu/a/1272063.mp3)

⁹ <https://www.rtl.lu/sport/news/a/1373806.html>

¹⁰ <http://perma.rtl.lu/a/1272063.mp3>

Paperjam.lu

Publié le 9 juillet 2019

<https://paperjam.lu/article/300-representants-reformer-loi?>

PROCESSUS PARTICIPATIF

300 représentants pour réformer la loi communale



Alain Becker et Taina Bofferding ont réuni les représentants du secteur communal pour lancer la refonte de la loi. (Photo: ministère de l'Intérieur)

Taina Bofferding, ministre de l'Intérieur, a organisé une consultation participative pour revoir la loi communale. L'évolution de la tutelle administrative de l'État en sera le premier chantier.

La concertation et la participation des citoyens seront les maîtres-mots de la réforme de la loi communale. Objectif : moderniser ce cadre législatif, qui date de 1988, et qui régit le fonctionnement des communes et leurs relations avec l'État.

Tania Bofferding (LSAP), ministre de l'Intérieur, a souhaité inclure les citoyens à la démarche, et a ainsi convié 300 représentants du secteur communal au lancement de ce processus participatif, le 8 juillet.

L'évolution de la loi communale se fera en trois étapes. La première commencera en octobre : le grand public pourra s'exprimer via une consultation en ligne et lors d'un symposium.

La deuxième s'étendra jusqu'en juillet 2020 et aura pour but de dégager des propositions et des solutions. Troisième et dernière étape : la rédaction d'un avant-projet de loi, dont les grandes lignes seront soumises pour avis au public.

Alléger la tutelle

« Consciente du fait que la refonte de la loi communale prendra un temps certain, la ministre a décidé de commencer par la réforme de la tutelle administrative sur les communes », précise le communiqué du ministère de l'Intérieur. Un projet de loi sera donc déposé avant la fin de l'année concernant le contrôle de la gestion communale.

L'idée consistera avant tout à alléger la tutelle administrative de l'État sur les communes, tout en augmentant son rôle de conseiller en soutien.

« Ainsi, l'allègement de ce que l'on appelle aujourd'hui 'tutelle administrative' est essentiel pour faire reculer, sans le faire disparaître, l'État contrôleur, au profit de l'État partenaire et de l'État conseiller », explique le ministère.

Paperjam.lu

Publié le 10 juillet 2019 par Thierry Labro

<https://paperjam.lu/article/nouveau-rebondissement-dans-af?>

BAN DE GASPERICH

Nouveau rebondissement dans l'affaire Becca-Lux



Les avocats d'Éric Lux ont obtenu de la Cour d'appel que les demandes de Promobe et Flavio Becca soient rejetées. La bataille autour du fonds Olos continue. (Photo: Nader Ghavami/Archives)

Rebondissement dans l'affaire qui oppose Éric Lux et Flavio Becca à propos du fonds Olos, où étaient logés des terrains et des immeubles, au Ban de Gasperich, pour un montant estimé à près de 700 millions d'euros : la Cour d'appel a rejeté les demandes de Promobe Finance, la société de Becca.

La guerre se poursuit entre Eric Lux et Flavio Becca : la Cour d'appel « a rejeté les demandes de Promobe Finance-SPF, a dit sans objet l'appel incident de la société anonyme Promobe Finance-SPF, en ce qu'il tend à voir compléter sinon préciser la mission de l'administrateur ad hoc, dit non fondée sa demande en allocation d'une indemnité de procédure ».

Derrière le jargon juridique d'un arrêt de 36 pages rendu hier, et que Paperjam a pu consulter, se cache un nouveau rebondissement quatre ans après le début de la bataille judiciaire que les deux hommes se livrent par l'intermédiaire de leurs sociétés respectives, Promobe pour Becca et Ikodomos pour Lux.

L'enjeu porte sur des terrains et des immeubles au Ban de Gasperich, que l'hebdomadaire d'Letzebuenger Land avait estimés à 668 millions d'euros en avril 2018¹¹.

¹¹ <https://paperjam.lu/article/news-psychologie-avec-deadline>

2016, première victoire pour Becca

Fin février 2016, le tribunal de commerce avait une première fois tranché en faveur de Becca. « Ce jugement a statué sur le fond et a restitué son patrimoine à Promobe Finance. Il a décidé qu'il y avait toujours entre parties un contrat-cadre en vigueur au sein du fonds Olos et que, conformément à ce contrat, il faut allouer les actifs provisoirement mis dans le compartiment commun d'Olos aux compartiments privatifs respectifs. Ce jugement est exécutoire par provision sans caution », se félicitait Promobe dans un communiqué.

« Ni Ikodomos ni Éric Lux n'ont apporté le moindre centime en cash au fonds. Par contre, la société Promobe Finance (famille Becca) a apporté 90% des actifs immobiliers appartenant aujourd'hui à Olos.»

Six mois plus tard, la chambre des référés de la Cour d'appel suspendait l'exécution de ce jugement et notamment les décisions prises par l'administrateur ad hoc en attendant que la justice puisse se prononcer sur le fond : à qui appartiennent les avoirs placés dans ces compartiments ?

Une limite d'extinction qui change tout

L'histoire commence en 2008, quand les deux hommes d'affaires décident d'unir leurs « forces », diverses participations, pour optimiser leurs capacités de financement auprès des banques. Le fonds Olos est créé un an plus tard, constitué de six compartiments.

Dans chaque compartiment, des terrains ou des immeubles. Les trois premiers (résidentiel, bureaux, commerces) leur appartiennent à 50-50, le quatrième (Privatif 1) appartient à Promobe et Becca, le cinquième (Privatif 2) à Ikodomos et Lux, et le sixième est un compartiment technique avant de transférer des avoirs dans un des cinq premiers et il est détenu à 50-50 par les deux sociétés.

Ces transferts sont organisés par une convention-cadre, signée le 16 novembre 2010... et modifiée deux jours plus tard.

À l'été 2014, surprise pour Éric Lux quand il vient réclamer la moitié du patrimoine du fonds au titre de l'article 8 de la deuxième version, Flavio Becca lui répond que sa participation se monte à 90%, Lux ne pourra donc récupérer que... 10%. Sauf que la convention prévoyait une clause extinctive que ne comportait pas la première version. Après la date « de péremption » de la convention, l'équilibre repasse à 50-50.

Becca est perdant. Et sa société Promobe assigne Ikodomos devant le tribunal de commerce en avril 2015 pour qu'un administrateur ad hoc puisse allouer les actifs immobiliers en fonction de leur origine de propriété. Après avoir fait viabiliser le terrain, le dirigeant de Promobe a réussi à attirer PwC... puis Auchan et Deloitte.

À l'heure où nous prenions connaissance de cet arrêt, il n'était pas possible de joindre les avocats des deux parties.

Mise à jour le 11 juillet 2019 à 16:57

Promobe a réagi le 11 juillet par voie de communiqué de presse intitulé « L'arrêt du 10 juillet 2019, une étape dans l'affaire ».

« Promobe a pris connaissance de l'arrêt rendu ce 10 juillet 2019 par la Cour d'appel du Grand-Duché de Luxembourg. Promobe et la famille Becca sont soulagés de lire que l'arrêt du 10 juillet 2019 ne permet pas à Ikodomos de s'approprier le patrimoine de Promobe. Au-delà de cela, les premières conclusions qu'elles tirent de cet arrêt sont les suivantes: - la Cour a considéré que le contrat-cadre conclu entre Promobe, Ikodomos et Olos Fund en 2010 n'était plus en vigueur et est dès lors revenue sur la position du Tribunal d'arrondissement; - la Cour a constaté les lacunes de ce contrat, qui ne prévoit pas les conséquences de son expiration; - la Cour a constaté des situations de blocage générées par certaines parties au contrat-cadre et ayant empêché l'allocation définitive des projets immobiliers; - la Cour a confirmé que le principe général selon lequel un des promoteurs ne pouvait ni s'enrichir ni s'appauvrir au profit de l'autre s'applique quoiqu'il arrive; - la Cour a, enfin, relevé que le respect de ce principe fondamental génère des conséquences entre Promobe et Ikodomos dont elle n'était pas, à ce stade, saisie. Promobe en conclut que la situation actuelle n'est pas figée. Promobe considère toutes les voies de droit à sa disposition à la suite de cet arrêt, dont, entre autres, la cassation. »

Anticorruption : Sonepar devient le premier groupe français certifié conforme à la loi Sapin II



Sonepar a eu la redoutable obligation d'être le premier groupe français à passer fin juin devant la commission des sanctions de l'Agence française anticorruption (AFA) (Crédits : Reuters)

Le groupe familial, géant mondial de la distribution de matériels électriques, avec un chiffre d'affaires de plus de 22 milliards d'euros, est conforme "en tous points aux exigences" de la loi Sapin II.

L'Agence française anticorruption (AFA) a mis sur le grill le très discret groupe familial Sonepar. Le leader mondial de la distribution aux professionnels de matériels électriques (22,4 milliards d'euros de chiffre d'affaires en 2018, dont 7,3 milliards aux Etats-Unis ; 46.000 employés) a eu la redoutable obligation d'être le premier groupe français à passer fin juin devant la commission des sanctions de l'AFA, créée fin 2016 par la loi Sapin II. Et Sonepar est finalement sorti par le haut de cette confrontation en devenant la première entreprise française certifiée conforme à la loi Sapin II.

"C'est avec fierté que le groupe a pris connaissance de la décision de la Commission des sanctions de l'Agence française anticorruption du 4 juillet 2019 qui acte que Sonepar se conforme en tous points aux exigences de l'article 17, II de la Loi Sapin II", a expliqué Sonepar dans un communiqué publié mercredi

Sonepar, qui avait souhaité que l'audience soit publique dans un souci de transparence, a mis en œuvre, avant même l'entrée en vigueur de la loi Sapin II, l'ensemble des huit mesures et procédures requises : code de conduite, dispositif d'alerte interne, cartographie des risques, procédures d'évaluation des tiers, procédures de contrôles comptables, dispositif de formation, régime disciplinaire, dispositif de contrôle et d'évaluation interne.

"Dès sa création en 1969, Sonepar a érigé comme priorité le respect des règles d'éthique et de bonne gouvernance, incarnées et transmises par son fondateur, et constamment réaffirmées depuis", a précisé la présidente du Groupe Sonepar, Marie-Christine Coisne-Roquette.

Mais pourquoi Sonepar ?

Même si Sonepar est présent dans 44 pays et dispose de plus de 1 million de clients (valeur moyenne des commandes : 375 euros), sa convocation par l'AFA restait pourtant surprenante au vu de son profil. Car ce groupe mondial n'opère pas particulièrement dans un secteur (la distribution) exposé au risque de corruption et n'a que peu de flux internationaux et transfrontalier. En outre, selon nos informations, les commandes publiques représentent moins de 2% du chiffre d'affaires global de Sonepar. Enfin, le chiffre d'affaires réalisé dans les pays à risques s'élève à 16%, dont 8% dans les pays à forts risques.

Convoqué par la commission des sanctions de l'AFA, Sonepar risquait une sanction pécuniaire pouvant aller jusqu'à 200.000 euros pour les personnes physiques et jusqu'à 1 million d'euros pour les personnes morale. En outre, cette commission, qui se réunit uniquement quand elle est saisie et ne l'avait encore jamais été jusque là, peut enjoindre à la société d'adapter ces procédures de conformité internes.

Cinq griefs reprochés à Sonepar

L'AFA reprochait à Sonepar cinq griefs. Elle pointait que le groupe ne s'était doté ni d'une "cartographie des risques de corruption et de trafic d'influence", ni d'un code de conduite répondant aux exigences de la loi de décembre 2016, ni d'une procédure d'évaluation des tiers (clients, fournisseurs, intermédiaires ...). Elle reprochait aussi à Sonepar de ne pas avoir intégré à ses procédures de contrôle comptable des dispositions permettant de s'assurer que ses livres, registres et comptes ne sont pas utilisés pour masquer des faits de corruption ou de trafic d'influence, ou de n'avoir pas mis en place un dispositif d'évaluation interne des mesures anticorruption. Sonepar a finalement répondu aux attentes de l'AFA.

Finalement, sur le fond, la commission a rejeté la totalité des manquements qui étaient imputés à Sonepar et notamment ceux d'un niveau insuffisant de cartographie des risques de corruption et de trafic d'influence et d'un déploiement inefficace au sein du groupe. Le directeur de l'AFA, Charles Duchaine, avait réclamé une sanction pécuniaire à l'encontre de Sonepar ainsi que de sa présidente Mme Coisne-Roquette, soit un montant respectif de un million d'euros et de 200.000 euros, la sanction maximale que peu infliger la commission.

"Aucun des manquements invoqués par le directeur de l'Agence pour proposer le prononcé d'une injonction n'a été constaté par la commission des sanctions", et "il n'y a pas lieu, pour elle, de prononcer d'injonction ni de sanction pécuniaire", a déclaré la commission des sanctions dans sa décision datée du 4 juillet.

Quatre personnes arrêtées après la fraude à la CNS

Le Parquet a informé ce vendredi matin que des perquisitions avaient eu lieu cette semaine dans deux communes du pays et mené à l'arrestation de plusieurs personnes, soupçonnées de vol et d'escroquerie au détriment de la Caisse nationale de Santé.

Alors qu'une plainte¹² avait déjà été déposée à l'encontre de deux agents de la CNS en février dernier, pour « comportement frauduleux », suite à la découverte d'un détournement de fonds¹³ publics à la Caisse nationale de santé, le Parquet a fait savoir ce vendredi matin que plusieurs personnes ont été arrêtées et placées en détention.

Des perquisitions ont ainsi eu lieu lundi 8 et mardi 9 juillet, dans des domiciles à Fentange et Ettelbruck. Quatre personnes ont été arrêtées, dont une employée âgée de 52 ans de la CNS, suspendue de son travail depuis la découverte des faits et trois hommes de son entourage.

Fausse factures

Ces quatre personnes sont inculpées entre autres, de vol et d'escroquerie au détriment de la CNS pour un montant estimé à deux millions d'euros. Elles ont été entendues par le juge d'instruction qui a ordonné leur placement en détention préventive.

Pour rappel, de fausses factures avaient été émises lors de soins médicaux à l'étranger afin que les prestations soient remboursées deux fois par la CNS: une première fois à l'assuré, puis une deuxième sur « un compte lambda ».

En février dernier¹⁴, le ministre de la Sécurité sociale, Romain Schneider, a précisé que, vraisemblablement, l'escroquerie s'est étalée sur « une longue période ». L'enquête se poursuit.

¹² <https://www.wort.lu/fr/luxembourg/detournement-de-fonds-a-la-cns-deux-agents-falsifiaient-les-factures-5c5873b6da2cc1784e33d1f7>

¹³ <https://www.wort.lu/fr/luxembourg/montant-manquant-a-la-cns-les-soins-etaient-rembourses-deux-fois-5c59b057da2cc1784e33d30f>

¹⁴ <https://www.wort.lu/fr/luxembourg/montant-manquant-a-la-cns-les-soins-etaient-rembourses-deux-fois-5c59b057da2cc1784e33d30f>

Wort.lu

Publié le 16 juillet 2019

<https://www.wort.lu/de/lokales/hesperingen-veruntreuung-in-millionenhoehe-5d2d6f8eda2cc1784e347f49>

Hesperingen: Veruntreuung in Millionenhöhe

Drei Wochen nachdem die Veruntreuung von Geldern aus der Gemeindekasse öffentlich wurde, kommen jetzt die Hintergründe der Affäre ans Licht.

(c.k.) - Über ein **Geflecht von Scheinfirmen und Falschrechnungen sollen jahrelang zwei kommunale Funktionäre die Gemeindekasse um sehr viel Geld geprellt haben**. Die Betrugsmasche und ihre Folgen waren Anlass für eine längere Debatte im Gemeinderat.

Bürgermeister Marc Lies (CSV) sprach von einer **unrühmlichen, menschlich enttäuschenden Affäre**, die durch reinen Zufall ans Tageslicht kam, ohne den „Zufall“ näher zu definieren.

Beim Auffliegen der kriminellen Machenschaften allerdings sollten zwei Mitarbeiter schnell verdächtigt werden. **Während rund 20 Jahren sollen die vereidigten Beamten angeblich gefälschte Abrechnungen zu Unternehmen zertifiziert haben, die es in Wirklichkeit nie gab.**

Marc Lies gab keine genauen Zahlen an, **Rat Claude Lamberty (DP) sprach indes von Millionen**. Die beiden **Beamten wurden sofort vom Dienst suspendiert** und haben Hausverbot. Die kommunalen **Archivewurden blockiert**, damit keine Dokumente verschwinden können.

Jahrelang an der Nase herumgeführt

Wie es zurzeit aussieht, haben beide jahrelang ihre Arbeitskollegen und ihre Arbeitgeber an der Nase herumgeführt. Die **polizeilichen Ermittlungen** sollen alle Fakten und den Modus Operandi aufdecken.

Mehrmals wurde die Frage nach effizienten Kontrollmechanismen gestellt, die Marc Lies bis ins Detail zu erklären versuchte. Fakt bleibt, dass sowohl die internen Administrationswege inklusive der **Schöffenrat wie auch die staatlichen Kontrolleure nie Verdacht geschöpft** haben.

Minutiöse Aufklärung gefordert

Alle Parteien waren sich einig, dass eine **minutiöse Aufklärung und hundertprozentige Transparenz** gefordert seien. Claude Lamberty rief die Räte auf, in diesem Dossier zusammenzustehen im Interesse des Vertrauens der Bürger in die Politik und die Gemeindeverwaltung.

Rat Roland Tex (Déi Gréng) wollte wissen, inwieweit die beiden Beamten vielleicht auch ihre Hände bei Projekten respektive Großbaustellen oder sonstigen finanziellen Aktionen im Spiel hatten.

Einstimmig wurde der Schöffenrat ermächtigt, **Klage vor Gericht wegen Fälschung und Veruntreuung öffentlicher Gelder** zu führen.

DEN DOSSIER "JOIN" KRITT SUITTEN

Perquisitionne bei der Post a beim GSM-Operateur Join



RTL-Informationen no goufen et Perquisitionne souwuel an de Büroe vun der Post op der Cloche d'Or, grad wéi och beim GSM-Operateur Join.

D'Perquisitionnen, déi - eise Sourcen no - op Uerder vun engem Untersuchungsrichter ofgelaf sinn, geschéien ë.a. an der Suite vun enger Wirtschaft-Chamberkommissioun Ugangs Mäerz, wou de Postdirekter Claude Strasser präsent war, a wou op Demande vun der CSV sollten all Piëcen un de Parquet communicuéiert ginn.

Wéi et deemools vun der CSV geheescht hat, misst de Parquet all Informatiounen ënnersichen a seng Aarbecht maachen - dat ass also am Gaang, ze geschéien, an den Dossier ass seriö genuch, dass en instruéiert gëtt.

Denoncéiert goufen deemools vun der Opposition ë.a. presuméiert louche oder net konform Leasing- a Paien-Kontrakter, grad wéi och Bonien, déi u fréier Join-Manager ausbezuelst gi wieren.

Join hat deemools all Ënnerstellungen formell dementéiert an den Acharnement vun der CSV bedauert, deem dem kommerzielle Ruff vun der Firma géif substantiell schueden. Zu där Zäit gong rieds vu Pertë fir Join Experience, déi sech d'Joer op ronn 50 Milliounen chiffréiert hunn.

2017 hat de Post-Grupp via d'Duechtergesellschaft Post Capital de leschten Drëttel vum Handy-Provider Join inklusiv d'Schulde fir e symboleschen Euro iwuerholl an domat d'Faillite vun där Firma evitéiert.

Scho virdrun hat d'Post no an no déi aner Parte vu Join iwuerholl.

Ewell Enn d'lescht Joer hat d'CSV den Dossier Join thematiséiert an d'Aart a Weis kritiséiert, wéi a firwat d'Post eng ronn 100 Milliounen an d'GSM-Firma investéiert hat - du schonn gouf et eng Denonciation un de Parquet.

Links

- [RTL-NEWS vum 22.11.2018: 100 Mio bei Join an de Sand gesat? Wirtschaftsminister a Post-Direkter reagéieren op CSV-Kritik.](#)¹⁵
- [RTL-NEWS vum 24.1.2019: Eclat an der Chamberkommissioun Post-Sue fir Join net verluer? CSV-Aussoe geschäftsschiedend!](#)¹⁶

¹⁵ <https://www.rtl.lu/news/national/a/1270297.html>

¹⁶ <https://www.rtl.lu/news/national/a/1297114.html>

RTL.lu

Publié le 17 juillet 2019 - Vum Pit Everling (Radio), Anne-Sophie Heck (Télé) an RTL.lu

<https://www.rtl.lu/news/national/a/1377178.html>

SUJET AM GEMENGEROT

Hu Mataarbechter vun der Hesper Gemeng Suen detournéiert?



Bis zu 3 Milliounen Euro kéinten RTL-Informationen no iwwert e längeren Zäitraum aus dem Budget vun der Gemeng detournéiert gi sinn.

An der Hesper Märei gouf jo wéi et ausgesäit Schmu bedriwwen. D'Gemeng hat rezent Plainte géint Onbekannt gemaach, wéinst dem Verdacht, dass öffentlech Suen detournéiert goufen. E Méindeg stoung dat Ganzt am Gemengerot um Ordre du jour a bei där Geleeënheet goufen et e puer weider Detailer: Am Verdacht sti Mataarbechter vun der Gemeng, d'Praktike goufe ganz laang bedriwwen an et geet ëm ganz vill Suen.

Bis zu 3 Milliounen kéinten eisen Informationen no iwwer e méi laangen Zäitraum verschwonnen sinn. De Buergermeeschter Marc Lies schwätzt iwwerdeems vun illegalen Aktivitéiten, déi wuel méi ewéi zwee Joerzénge laang gelaf sinn: *"Dat dote geet schonn iwwer 20 Joer mat engem gewësse Peak an de Joren 2006, 2007."*

Mat Rechnunge gouf getrickst. Wahrscheinlech wier mat zwou "Scheinfirmer", also Firmen ouni Aktivitéit, als Intermediaire geschafft ginn. *"Menger Meenung no gesäit et aus, wéi wa se als Broker, wann een dat sou ka soen, tëscht dem Fournisseur an der Gemeng agéiert hätten an e gewësse Brokerage do agestach hätten, dat schéngt mer de Modell ze sinn."*

Ma wat genee geschitt ass, dat misst d'Enquête klären. Den Ament sinn zwou eventuell concernéiert Persounen krank geschriwwen. Natierlech wier d'Vertrauensbasis net méi do:

"Momentan hu se hei am Haus näischt méi verluer, si kruten dat och esou gesot. Wa bis déi ganz Enquête komplett leeft, da wäert déi nächst Etappe sécherlech d'Suspensioun sinn."

Wuel géng d'présomption d'innocence spillen, bis konkret Faite constatéiert ginn, esou den CSV-Gemengepapp.

Et géng een déi verschidden Etappe respektéieren. Et wier och net auszuschléissen, dass hei nach aner Leit matgewierkt hunn, op alle Fall géng jiddereen zur Rechenschaft gezu ginn. Mä wéi ass et da méiglech, dass dat alles net éischer gemierkt gouf?

"De Problem ass deen, dass Beamte mat enger gewësser Positioun a gewëssenem Pouvoir déi Aktivitéite gemaach hunn."

Deeler vun der Oppositioun, notamment déi Gréng, weisen iwwerdeems op eng gewëss politesch Responsabilitéit vun de Schäfferéit bannent deene Joren hin, op alle Fall missten d'Kontrollmechanismen an Zukunft méi effikass ginn.

D'Saach soll iwwregens opgeflu sinn, wéi bei enger Assurance nogefrot gouf, wou Indemnisatione fir Schied dru wäeren. Du kouv eraus, dass d'Suen net op e Gemengen-, mä op en anere Kont gefloss sinn.

Éischt Reaktiounen

D'Nouvellë vum Detournement a Milliounenhéicht an der Hesper Gemeng ruffen natierlech politesch Reaktiounen ervir, sou um Dëschdeg den Owend déi vun deenen 3 gréngé Conseilleren am Hesper Gemengerot.

Wéi et d'Ekipp ëm de Roland Tex schreift, wier d'politesch Responsabilitéit vun der aktueller CSV-Majoritéit, mä och vun de Schäfferéit virdrun engagéiert - bei den Faiten, déi géint d'viséiert Gemengebeamten zréckbehale ginn, geet et deenen Hesper Gréngen no ëm Blanchiment, Vol, Ënnerschloen, Escroquerie an Faux en écriture.

Wéi déi Hesper Gréng schreiwten, misst een och eventuell Korruptioun-Versich hannerfroen, déi et bei Souscriptiounen fir Marchéë fir d'Gemeng goufen.

Allemlol froen déi Hesper Gréng och en externe Finanz-Audit, fir den Dysfonctionnement an der Gemeng op d'Spur ze kommen, eppes wat dem Buergermeeschter Lies no, viru 15 Joer geschitt wier, ouni dass d'Recommandatiounen awer zu Conclusiounen deemools gefouert hätten.

Pressecommuniqué déi Gréng Hesper

déi gréng Hesper exige la transparence la plus totale

Suites au conseil communal du 15.7.2019.

La fraction déi gréng de la commune de Hesperange aimerait vous informer que les dysfonctionnements graves au sein de la commune de Hesperange portent sur les faits suivants :

- *détournements de fonds publics*
- *blanchiment*
- *vol*
- *faux en écriture*
- *recel*
- *escroquerie*
- *La somme détournée s'élèverait à plusieurs millions d'euros.*
- *Ces exactions auraient eu lieu depuis plus de 20 ans dans la commune.*

La fraction déi gréng Hesper qui s'est exprimée durant le conseil communal du 15 juillet 2019 est extrêmement choquée de la façon dont ces exactions ont pu être planifiées et réalisées durant une si longue période sans être détectées par les mécanismes de contrôle. Face au constat de cette énergie criminelle, elle a interrogé le bourgmestre, Monsieur Marc Lies, au sujet des procédures de paiement des factures au sein de la commune et des mesures prises depuis la découverte de ce scandale.

Le conseiller communal de déi gréng, Roland Tex, a demandé si ces personnes ne pouvaient pas être suspendues directement et a également émis l'hypothèse de possibles tentatives de corruption lors d'établissement de marchés pour la commune étant donné que les personnes incriminées étaient en contact direct avec elles et que toutes les pistes possibles devront être suivies.

Roland Tex a également soulevé la question de la nécessité de la mise en place d'un audit externe afin de remédier aux dysfonctionnements au sein de la commune. Marc Lies a répondu qu'un audit a été effectué en 2003-2004 mais que les recommandations de cet audit n'avaient pas été concluantes.

Roland Tex a souligné la responsabilité politique du collège des bourgmestres et échevins actuel, ainsi que celle des collèges des bourgmestres et échevins en place durant la période des faits mentionnés.

La fraction déi gréng Hesper exige la transparence la plus totale dans ce dossier pour rétablir la confiance des citoyens dans leur administration.

Les conseillers de la fraction déi gréng de Hesperange

Carole Goerens, Marie-Lyne Keller, Roland Tex,

- [AUDIO: Schmu zu Hesper / Reportage Pit Everling](#)¹⁷

¹⁷ <http://perma.rtl.lu/a/1274449.mp3>

REBONDISSEMENT

Neuf inculpations dans le dossier «Bommeleeër»

Dix personnes ont été entendues entre le 17 mai et le 12 juillet par le juge d'instruction directeur dans le cadre du dossier dit « Bommeleeër ». Neuf ont été inculpées notamment pour tentative d'homicide ou faux témoignage. Le procès, malgré 177 audiences, pourrait être repris à zéro.

Les faits ont plus de 35 ans, mais le Luxembourg n'en a pas encore fini avec le dossier dit « Bommeleeër »¹⁸, une série d'attentats commis entre mai 1984 et mars 1986. Ils feront en tout cinq blessés, et déferleront aussi une vague de terreur sur le pays.

Le Parquet de Luxembourg vient de révéler que des auditions avaient eu lieu entre le 17 mai et le 12 juillet, menées par le juge d'instruction directeur. Neuf des dix personnes entendues ont été inculpées. Seul Bernard Geiben a été mis hors de cause.

Cinq gendarmes inculpés de tentative d'homicide

Parmi les inculpés, on retrouve cinq anciens dirigeants de la gendarmerie grand-ducale qui ont été mis en cause comme coauteurs/complices des attentats postérieurs à l'attentat du 19 octobre 1985 visant le palais de justice à Luxembourg. Il s'agit dès lors des attentats du 9 novembre 1985, du 10 novembre 1985, du 30 novembre 1985, du 2 décembre 1985, du 16 février 1986 ainsi que du 25 mars 1986.

Les infractions qui leur sont reprochées sont la tentative d'homicide, les coups et blessures volontaires, l'incendie criminel, l'infraction à l'article 8 de la loi du 2 février 1924 concernant les distributions d'énergie électrique dans le Grand-Duché de Luxembourg, les infractions prévues aux articles 1, 4 et 28 de la loi modifiée du 15 mars 1983 sur les armes et munitions, le faux témoignage en matière criminelle et l'entrave à l'exercice de la justice.

Le Parquet indique que l'inculpation de ces personnes « se base sur le constat que la perpétration de ces actes n'a été rendue possible que grâce à leur protection, leur conseil et leur direction ».

Des faux témoignages

Trois anciens enquêteurs de la Sûreté publique sont aussi mis en cause pour faux témoignage en matière criminelle. Tout comme un ancien membre de la brigade mobile de la gendarmerie.

« Au cours des cinq dernières années, l'équipe d'enquête de la police grand-ducale en charge de ce dossier a réalisé, sous la direction du juge d'instruction directeur, une multitude de devoirs supplémentaires et a rédigé en tout 103 rapports séparés. Dans le cadre de leur mission, les enquêteurs ont également établi toute une série de rapports de synthèse. Il est à noter qu'un certain nombre de commissions rogatoires internationales et de vérifications ont été exécutées à l'étranger », conclut le Parquet.

L'instruction se poursuit actuellement et d'autres devoirs ponctuels sont encore en cours.

Un procès repris depuis le début

Pour rappel, le procès du dossier « Bommeleeër » s'était ouvert fin février 2013, avant d'être suspendu le 2 juillet 2014, le Parquet souhaitant l'inculpation de six nouvelles personnes. Il n'a plus repris depuis lors.

Le porte-parole de l'administration judiciaire, Henri Eippers, confirme à Paperjam que « ces nouvelles inculpations constituent une avancée importante, évidemment ». Ce sera, à terme, à la Chambre du conseil d'ordonner le renvoi des inculpés devant une chambre criminelle ou de prononcer un non-lieu. Une décision qui pourra être frappée d'appel, tant par le Parquet que par les inculpés.

Quid du procès ? Il est possible qu'il reprenne là où on l'avait laissé voici cinq ans, en faisant monter à bord les nouveaux inculpés. Mais cela posera des questions au niveau du bon rendu de la justice et du respect des droits des inculpés, puisque pas moins de 177 audiences avaient déjà eu lieu. Selon l'administration judiciaire, il est plus probable que le procès soit repris *ab initio*, soit depuis le début.

¹⁸ <https://paperjam.lu/article/news-bommeleeer-debut-du-proces>